



Conseil international du Café
121^e session
9 au 13 avril 2018
Mexico (Mexique)

Résolution numéro 462

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 12 AVRIL 2018

**INVITATION FAITE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
À RECONSIDÉRER LEUR DÉCISION DE SE RETIRER DE
L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

Les Gouvernements parties à l'Accord international de 2007 sur le Café,

Reconnaissent que les États-Unis d'Amérique ont été l'un des moteurs de la création de l'Organisation internationale du Café (OIC) en 1962 et qu'ils ont joué un rôle actif dans le développement de l'OIC en participant aux Accords internationaux sur le café de 1968, 1976, 1983, 2001 et 2007 ;

Constatent avec regrets et déception que les États-Unis d'Amérique ont récemment notifié à l'OIC leur décision de se retirer de l'Accord international de 2007 sur le Café ;

Reconnaissent également que les objectifs de l'Accord international de 2007 sur le Café sont entièrement conformes et contribue à la mise en œuvre de l'agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD) visant à éradiquer la pauvreté ;

Reconnaissent l'importance exceptionnelle du café pour les économies des pays producteurs qui dépendent largement de ce produit de base pour l'emploi et les recettes d'exportation et pour leur développement social et économique ;

Constatent que les États-Unis d'Amérique sont le plus grand consommateur de café du monde, et que le café a un impact économique annuel estimé à plus de 225 milliards de dollars EU, y compris la création de plus de 1,6 million d'emplois.

Reconnaissent l'importance de la chaîne de valeur du café qui contribue à la subsistance de plus de 100 millions de personnes dans le monde, dont beaucoup sont de petits exploitants ;

Reconnaissent que le développement durable du secteur du café contribue à réduire les migrations vers les zones urbaines et l'étranger ;

Constatent que les associations représentant le secteur du café aux États-Unis d'Amérique, à savoir la *National Coffee Association of USA* et la *Specialty Coffee Association*, appuient le maintien de l'adhésion de ce pays à l'Organisation internationale du Café,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

1. De demander aux États-Unis d'Amérique de reconsidérer leur décision de se retirer de l'Accord international de 2007 sur le Café ;
2. De prier les Gouvernements membres et les associations du secteur privé desdits Membres d'encourager les États-Unis d'Amérique à rester Membre de l'Organisation internationale du Café ;
3. De demander au Directeur exécutif, en coordination avec les pays Membres, de prendre contact avec les responsables gouvernementaux des États-Unis d'Amérique pour les informer du contenu de la présente résolution et leur fournir toutes les informations et l'assistance possibles concernant le maintien de l'adhésion à l'Organisation ;
4. De demander au Directeur exécutif de faire rapport à la prochaine session du Conseil international du Café sur l'état d'avancement des mesures mentionnées aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus.